

Les agriculteurs lorrains cultivent le soleil

by La Tribune - mardi, août 11, 2009

<https://www.correspondances.fr/les-agriculteurs-lorrains-cultivent-le-soleil/>

La quinzaine d'installateurs et de fabricants de panneaux qui, contactés, n'ont pas jugé utile de répondre au cahier des charges formulé par la chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle doivent s'en mordre les doigts. Les 32 exploitants inscrits dans la démarche viennent en effet d'attribuer en toute discrétion un marché de 17,8 millions d'euros à trois lauréats — Tenesol, PAP Solar (ex-Eneovia) et Hanau énergie — pour équiper leurs toitures de quelque 32.000 m2 de panneaux solaires, soit une puissance installée de 4,25 mégawatts-crête.

Ce marché, véritablement hors normes, constitue l'aboutissement d'une démarche engagée voilà dix-huit mois. Un groupe initialement composé de 58 agriculteurs a visité des installations photovoltaïques de confrères belges, luxembourgeois et allemands pour élaborer un cahier des charges techniques. Les 32 exploitants souhaitant persévérer dans la démarche se sont ensuite penchés sur d'épineuses questions juridiques et fiscales.

La création, par chaque agriculteur, d'une SARL indépendante de l'exploitation est apparue comme la meilleure solution pour intégrer les bénéfices liés au photovoltaïque aux revenus agricoles, surtout dans la perspective de la transmission.

bénéficiaires plus vite

Habités aux retours sur investissements à long terme, les agriculteurs voient dans l'énergie photovoltaïque l'opportunité de transformer une charge — l'indispensable réfection des toitures des bâtiments d'élevage ou de stockage — en source de bénéfices. La période actuelle s'avère d'autant plus favorable que les coûts d'équipements ont chuté de 35 % en l'espace de vingt mois, tandis que la rémunération reste stable. Le prix de revient du watt-crête est ainsi passé sous la barre des 4 euros, alors que le tarif de rachat par EDF s'élève à 60 centimes d'euros par watt-crête (pour les panneaux intégrés au bâti) pour les dossiers bouclés d'ici au 31 décembre prochain et réalisés dans un délai de dix-huit mois.

Un deuxième groupe d'une trentaine d'agriculteurs meurthe-et-mosellans entend rejoindre la démarche pour s'équiper d'ici à la fin de l'année. Outre les gains escomptés, la production d'énergie verte permettra aux grosses exploitations de compenser la taxe carbone qu'elles pourraient se voir imposer.